7ème ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
Ligue Grand-Est de Course d'Orientation

Date : Le samedi 25 février 2023 de 14h à 16h45
Lieu : Maison des Sports à Tomblaine

Représentants des clubs et des comités départementaux :
Présents :

- 5101 - Epernay Nature et Sport : Bernadette DUMONT-GOSSET
- 5116 - Animation Sillery Orientation : Sylvain BLUM, Laetitia MAREIGNER
- 5402 - Scapa Nancy Orientation : Nelly DEVILLE, Benoît VERDENAL
- 5407 - Sports Orientation Lunéville : Johann THEVENART, Célian BLONDEAU
- 5501 - SA Verdunois : Abdelkader KENANE
- 5703 - Tout Azimut Fameck : Virginie STEIN, Jacques DUVAL
- 5713 - Metz Sports d'Orientation : Jacques CORDIER
- 6709 - Ski Club Barr : Pierre SCHWARTZ, Christiane VOGT
- 6803 - Club Orientation Mulhouse : Thierry JOLY, Gilbert WOERHLE
- 6804 - Club d'Orientation de Colmar : Véronique RAVENEL, Martine WEISS
- 6806 - Club Orientation Buhl et Florival : Alexa PIERSON, Jean-Luc PIERSON
- 8807 - Loisir Orientation Sanchey : Cyril JOLY, Patricia SOUVAIS
- 8809 - Hautes Vosges Orientation : Marie-Claudine PERRIN
- 8812 - O'Zone 88 : Marie VUILLEMARD
- 8813 - Terres d'O : Dominique GEROMEY
- CDCO 54 : Evelyne THIEBAUT
- CDCO 57 : Régine MOUCHETTE
- CDCO 67 : Claude VOGT
- CDCO 88 : François LUTHRINGER

Absents excusés :

- 0801 - Orientation Sportive de Charleville-Mézières : sans représentant
- 6701 - Club Orientation Strasbourg Europe : Christophe VILLAR
- CDCO 51 : sans représentant
- CDCO 68 : Bernard MORTELIER
- Membres associés : sans représentant

Comité directeur de la LGECO :
Présents :

- Yves BOEHM (trésorier), Mauricette JOLY (trésorière-adjointe), Vincent MAYER (secrétaire général), Sylvie MARCHESIN (secrétaire-adjointe), Virginie BLUM, Claudie GREVET, Lucas CHAPELOT, Vincent FREY, Jean-Pierre GEROMEY, Jean-Luc LEGALLAIS

Absents excusés :

- Philippe POGU (président) Olivier GUENIN, Xavier WACK

Invités présents :

- FFCO : Jean-Philippe STEFANINI, président

LGECO - Ligue Grand-Est de Course d'Orientation
Maison régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE
lgeco@gmx.fr

Ordre du jour

1. Ouverture de la 7ème Assemblée générale ordinaire de la LGECO 3
2. Adoption du compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 5 mars 2022 3
3. Rapport moral 2022 3
4. Rapports d'activités 2022 3
   - 4.1. Rapport administratif (activités du CD et du BD) 3
   - 4.2. Indicateurs licences 3
   - 4.3. Bilan commission Cartographie 4
   - 4.4. Bilan commission Formations 4
   - 4.5. Bilan commission Juges et arbitres 4
   - 4.6. Bilan commission Pratiques Sportives 4
   - 4.7. Bilan commission Jeunes 4
   - 4.8. Bilan commission Communication 4
   - 4.9. Bilan commission Développement 4
   - 4.10. Vote des rapports d'activités 4
5. Rapport financier 2022 5
   - 5.1. Compte de résultats 5
   - 5.2. Vérification des comptes 5
   - 5.3. Vote du rapport financier 5
6. Saison 2023 5
   - 6.1. Modification du règlement financier 5
   - 6.2. Projets cartographiques 2023 5
   - 6.3. Règlement cartographique régional 6
   - 6.4. Budget prévisionnel 6
   - 6.5. Règlement des compétitions 6
7. Election des vérificateurs aux comptes 7
8. Election des représentants à l'AG de la FFCO 7
9. Validation et élection des candidatures au comité directeur de la LGECO 7
10. Parole aux invités 7
11. Questions diverses 8
12. Remise des Coupes de France pédestre 2022 9
13. Clôture de la 7ème Assemblée générale ordinaire de la LGECO 9

1. Ouverture de la 7ème Assemblée générale ordinaire de la LGECO

Préalable :
La convocation à l'AG ainsi que les éléments de vote ont été envoyés par le secrétariat LGECO en date du 11 février 2023, aux présidents de clubs et de CDCO, ainsi qu'aux représentants porteurs de voix connus par la ligue.

Calcul du quorum :
1/3 des représentants potentiels soit **11 représentants** et 1/2 des voix potentielles soit **60 voix**.

Vérification du quorum :
La vérification du quorum est faite à partir de la liste d'émargement, qui comporte les noms des représentants et leur nombre de voix en fonction du nombre de licenciés au 31 décembre 2022. La liste d'émargement signée des représentants porteurs de voix est annexée au compte-rendu (voir pièce jointe).

28 représentants présents sur 34 représentants potentiels, ce qui correspond à **104 voix représentées** sur 119 voix potentielles.

Le quorum étant atteint, les délibérations peuvent commencer, celles-ci seront valides.

Vincent MAYER, secrétaire général de la LGECO, ouvre l'assemblée. Il présente les excuses de Philippe POGU, président de la LGECO, qui ne peut pas être présent physiquement ce jour. Il remercie Jean-Philippe STEFANINI, président de la FFCO, ainsi que tous les licenciés présents en nombre.

2. Adoption du compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 5 mars 2022

Modifications demandées avant ou pendant l'AG :

- Aucune

POUR	104 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	0 voix

Le compte-rendu de l'AG ordinaire du 5 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

3. Rapport moral 2022

Vincent MAYER procède à la lecture du rapport moral de Philippe POGU (voir pièce jointe).

4. Rapports d'activités 2022

4.1. Rapport administratif (activités du CD et du BD)

Vincent MAYER présente le rapport administratif de l'année 2022 (voir pièce jointe).

4.2. Indicateurs licences

Vincent MAYER présente les indicateurs de licences pour l'année 2022 (voir pièce jointe).
Après une baisse importante du nombre de licenciés entre 2019 et 2020 en raison du contexte sanitaire (-9%), le nombre de licenciés dans la LGECO s'est quelque peu stabilisé en 2021 (-1%) avant de reprendre une belle évolution en 2022 (+6%).
Ces tendances sont quelque peu identiques au niveau des jeunes licenciés.

4.3. Bilan commission Cartographie

Jean-Pierre GEROMEY présente pour la commission Cartographie de la LGECO la liste des cartes subventionnées pour l'année 2022 (voir pièce jointe).

4.4. Bilan commission Formations

Sylvie MARCHESIN présente pour la commission Formation de la LGECO les différentes sessions de formation qui ont eu lieu en 2022 (voir pièce jointe).

Discussions pendant l'AG :

- Des erreurs de noms de clubs des participants aux formations ont été constatées collectivement dans le bilan présenté. Une correction sera faite dans le dossier d'AG.

4.5. Bilan commission Juges et arbitres

Sylvie MARCHESIN présente le rapport de la commission Juges et arbitres de la LGECO pour l'année 2022 (voir pièce jointe).

4.6. Bilan commission Pratiques Sportives

Virginie BLUM présente le rapport de la commission Pratiques Sportives de la LGECO pour l'année 2022 (voir pièce jointe).

Discussions pendant l'AG :

- Question de Claude VOGT (expert du SC Barr) : Pourrait-on avoir le règlement des compétitions LGECO avant la fin de l'année, pour faciliter le travail des organisateurs de manifestations sportives de début d'année ?
    - Cela serait bien, mais la LGECO fait de son mieux. La parution tardive par la FFCO du règlement fédéral des compétitions 2023 ainsi que le travail que cela représente pour les bénévoles de la commission Pratiques sportives n'ont pas permis de le sortir plus tôt. Appel à bénévoles.

4.7. Bilan commission Jeunes

Lucas CHAPELOT présente le rapport de la commission Jeunes de la LGECO pour l'année 2022 (voir pièce jointe).

4.8. Bilan commission Communication

Virginie BLUM présente le rapport de la commission Communication de la LGECO pour l'année 2022 (voir pièce jointe).

4.9. Bilan commission Développement

Vincent MAYER présente le rapport de la commission Développement de la LGECO pour l'année 2022 (voir pièce jointe).

4.10. Vote des rapports d'activités

POUR	104 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	0 voix

Les rapports d'activités 2022 de la LGECO sont adoptés à l'unanimité.

5. Rapport financier 2022

5.1. Compte de résultats

Yves BOEHM présente le compte de résultats de la LGECO pour l'année 2022 ainsi que différents documents issus du logiciel de comptabilité de la LGECO (voir pièces jointes).

5.2. Vérification des comptes

Evelyne THIEBAUT présente les excuses de Victoire LEMERCIER qui n'a pu se joindre à elle ce jour. Elle fait lecture du rapport de vérification des comptes de la LGECO pour l'exercice 2022 (voir pièce jointe).

5.3. Vote du rapport financier

POUR	104 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	0 voix

Le rapport financier 2022 de la LGECO est adopté à l'unanimité.

6. Saison 2023

6.1. Modification du règlement financier

Yves BOEHM présente et explique les propositions d'amélioration faites dans le projet de règlement financier (voir pièce jointe).

La grille de remboursement des frais par la LGECO est un bilan des décisions qui ont été prises par le comité directeur depuis le début de l'olympiade et que l'on retrouve dans les comptes-rendus de BD ou de CD.

Discussions pendant l'AG :

- Question de Jean-Luc Pierson (licencié du COBF) : Pour les déplacements en train, c'est écrit que le remboursement se fera sur le tarif 2ème classe. Or, le tarif 1ère classe est parfois moins cher.
    - Si le tarif est moindre qu'en 2ème classe, il n'y a aucun inconvénient à prendre la solution la moins chère. Une copie d'écran ou une photo des différents tarifs au jour de l'achat suffira à justifier la bonne foi du bénévole.

POUR	97 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	7 voix

Le règlement intérieur et financier de la LGECO est adopté à la majorité.

6.2. Projets cartographiques 2023

Jean-Pierre GEROMEY présente le plan Carto 2023 de la LGECO (voir pièce jointe).

6.3. Règlement cartographique régional

Jean-Pierre GEROMEY présente et explique les propositions d'amélioration faites dans le règlement cartographique régional (voir pièce jointe).

Discussions pendant l'AG :

- Question de Claude VOGT (président CDCO67/SC Barr) : Un forfait de 10€ est fixé par carte scolaire dans le nouveau règlement [article 6.3]. N'est-ce pas contradictoire avec la politique de développement de moins subventionner les cartes d'initiation ?
    - Cela pose un problème d'équité. Le comité directeur de la LGECO s'est aperçu que, pour de nombreuses subventions de cartes d'initiation/scolaire, cela représentait plus de subventions qu'une carte forêt de moins d'un km², or le travail n'est pas le même. De plus, cela concerne 33 cartes sur les 85 inscrites au plan Carto régional 2023.
- Question de Bernadette DUMONT-GOSSET (présidente ENS) : La déclaration de carte devra être réalisée au plus tard avant le 1er décembre de l'année en cours (article 6.1). Quel est le délai de déclaration d'une carte ? Quand doit-on envoyer la carte pour validation ? Est-ce que l'envoi pour validation compte comme déclaration ?
    - La carte doit être envoyée pour déclaration après avoir été validée par la commission Cartographie de la LGECO et avant le 1er décembre. La déclaration se fait au moyen du formulaire en ligne sur le site de la FFCO.

6.4. Budget prévisionnel

Yves BOEHM présente le budget prévisionnel 2023 de la LGECO (voir pièce jointe).

POUR	104 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	0 voix

Le budget prévisionnel 2023 de la LGECO est adopté à l'unanimité.

6.5. Règlement des compétitions

Virginie BLUM présente et explique les propositions d'amélioration faites dans le règlement des compétitions de la LGECO (voir pièce jointe).

Discussions pendant l'AG :

- Question d'Abdelkader KENANE (président Verdun CO) : Peut-on faire des circuits violets très courts ?
    - Le règlement régional ne l'impose pas. C'est au bon vouloir des organisateurs.
- Question d'Yves DODIN (président HVO) : Les licenciés UNSS peuvent-ils participer gratuitement ou doivent-ils prendre un titre de participation ?
    - Ils doivent prendre un titre de participation. Jean-Philippe STEFANINI complète en disant que l'UNSS ne répond pas aux sollicitations de la FFCO pour actualiser leur convention de partenariat et mettre ce genre de chose en place.
- Question de Jacques CORDIER (licencié Metz'O) : Peut-on organiser une départementale au CN au 1/7500° ?
    - Cela est recommandé uniquement pour les 60 ans et plus.

7. Election des vérificateurs aux comptes

Thierry JOLY (6803GE) et Martine WEISS (6804GE) présentent leur candidature.

POUR	104 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	0 voix

Thierry JOLY (6803GE) et Martine WEISS (GE) sont élus vérificateurs aux comptes de la LGECO pour 2023 à l'unanimité.

8. Election des représentants à l'AG de la FFCO

L'AG de la FFCO se tiendra le samedi 25 mars 2023. 3 représentants de notre ligue seront autorisés à prendre part aux votes (avec 19 voix).

Philippe POGU (5402GE), Lucas CHAPELOT (5407GE) et Virginie BLUM (5116GE) présentent leur candidature en tant que titulaires.

Jean-Philippe STEFANINI prend la parole. Cette AG de la FFCO est très importante pour l'avenir de la fédération, car des changements statutaires doivent être décidés. 2 réunions sont prévues les 8 et 20 mars 2023 pour expliquer tout cela aux représentants des ligues. Il y a notamment une décision à prendre sur le corps électoral de la FFCO suite à l'adoption de la Loi sur la démocratisation du Sport du 2 mars 2022 (Gouvernance des Fédérations dans le Code du Sport).

POUR	104 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	0 voix

Philippe POGU (5402GE), Lucas CHAPELOT (5407GE) et Virginie BLUM (5116GE) élus à l'unanimité représentants de la LGECO à l'AG de la FFCO 2023.

9. Validation et élection des candidatures au comité directeur de la LGECO

Juliette HARNIST (licenciée CO Mulhouse) a présenté sa candidature. La parole lui est donnée afin de se présenter.

L'assemblée est d'accord pour procéder à un vote à main levée.

POUR	104 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	0 voix

Juliette HARNIST (6803GE) est élue membre du comité directeur de la LGECO.

10. Parole aux invités

Jean-Philippe STEFANINI, président de la FFCO, s'est exprimé. Voici un résumé non exhaustif de son intervention :
Il félicite la ligue pour le travail réalisé tout au long de l'année et notamment son effort sur le groupe Jeunes. Le groupe Jeunes marche bien et c'est important de saluer ce choix.
La FFCO montrait une progression des licenciés de +3% en 2019 contre +7% en 2022. Toutefois, la Ligue Normandie et la Ligue Grand-Est reste un peu en retrait.
Il y avait un peu d'inquiétude pour ces deux régions mais notre président est rassuré par le dynamisme de notre ligue. Il est confiant, le nombre de licencié va très vite suivre.

11.Questions diverses

Questions posées avant l'AG :

- Cyril JOLY (8807GE) : Au regard du budget prévisionnel, qu'est-il prévu pour les athlètes haut-niveau régional et/ou national à VTT-O ? En effet à la lecture du budget nous ne voyons rien d'explicite. Depuis que le GREF VTT a été arrêté, il semble que rien ne soit balisé vers le haut-niveau VTT pour les futurs athlètes du Grand-Est, ce qui est dommageable au vu des performances passées dans ce domaine. La ligue envisage t'elle d'aider ces athlètes ? et si oui de quelle manière ? Certains athlètes ont remarqué que les années passées les aides étaient chiches, notamment au regard de l'investissement d'autres ligues.
    - Le sujet du GREF CO à VTT a été abordé lors de la réunion du comité directeur du 18 mai 2019 : « Le comité a décidé de la prise en charge par la LGECO des inscriptions aux courses internationales dans la cadre du GREF CO-VTT.
      Le comité considère :
        - Que la structure GREF CO-VTT est trop chère par rapport aux résultats attendus.
        - Qu'emmener les jeunes aux courses n'est pas un objectif du GREF.

      Un bilan sera fait à la fin de la saison et une réorganisation du GREF est souhaitable. »
    - En raison de la pandémie, le GREF n'a plus fonctionné à partir de mars 2020. Le nouveau comité directeur a fait redémarrer le GREF pédestre à partir du mois d'août 2021 avec le stage du Tholy. A ce jour, la remise en place d'un GREF CO à VTT n'a pas été abordé.
    - L'aide haut niveau a été abordée lors de la réunion du comité directeur du 24 novembre 2021 : « Etant donné que les clubs font eux-mêmes la demande de subvention pour leur école de CO auprès de l'ANS, la ligue choisit en conséquence, de reporter l'aide attribuée à cet effet sur l'accompagnement de nos jeunes vers le haut-niveau et à la formation des experts. Le comité directeur a décidé de prendre en charge à concurrence de 30%, sur justificatifs et dans la limite de l'enveloppe définie, les frais non pris en charge par la FFCO concernant les sélections et les stages de haut niveau pour les jeunes de 18 ans et moins ainsi qu'une partie des frais concernant la formation ».
      Cette aide concerne les jeunes pratiquant la CO pédestre et la CO à VTT et a été budgétée en 2023. En 2022 l'aide haut niveau pour les jeunes athlètes de CO à VTT représente 50% de l'aide totale haut niveau. Sont concernés Margaux LECLERC, Timothy BLOT et Noa LAUVERGNE.
    - Pour l'heure, la commission Jeunes de la LGECO ne dispose pas des compétences ni du temps nécessaire pour un GREF VTT. Si de nouveaux bénévoles sont prêts à s'y investir, la question de son financement pourra être abordée à la ligue. Un sondage sera réalisé pour voir qui cela intéresserait (côté bénévoles et côté participants).

Questions posées pendant l'AG :

- Aucune

12.Remise des Coupes de France pédestre 2022

Les récipiendaires d'une Coupe de France pédestre en 2022 sont :

- Laura Martin en D14 du Scapa Nancy
- Lucie Lataste en D20 du CO Colmar
- Nelly Deville en D70 du Scapa Nancy
- Mathias Lataste en H20 du CO Colmar
- Jean-Marie Fath en H65 du Scapa Nancy
- Jacques Cordier en H75 du Metz Sports d'Orientation

Jean-Philippe STEFANINI procède à la remise des récompenses.

Pour mémoire, les récipiendaires d'une Coupe de France en CO à VTT en 2022 sont :

- Zélie Gillmann en D12 du CO Colmar
- Sylvie Marchesin en D60 du Scapa Nancy
- Nelly Deville en D70 du Scapa Nancy
- Ulysse Reich en H12 du CO Colmar
- Timothy Blot en H20 du LO Sanchey

Les récompenses avaient été données à l'issue du CFC VTT en septembre 2022 dans la Drôme.

13.Clôture de la 7ème Assemblée générale ordinaire de la LGECO

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45.

Vincent MAYER
Secrétaire général de la LGECO